



# **Lauréats Ville de demain Programme d'investissements d'avenir**

## **Présentation des 13 Écocités franciliennes récompensées**

## Les lauréats *Ville de demain*

La deuxième tranche du programme d'investissements d'avenir (PIA) dédiés à l'innovation urbaine et à la transition énergétique, *Ville de Demain*, a fortement mobilisé les acteurs urbains en Île-de-France avec 17 candidatures reçues. Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France et de Paris, souligne ce très bon résultat qui traduit la forte dynamique de projets sur les territoires franciliens et la volonté des acteurs impliqués de promouvoir les innovations urbaines.

L'appel à candidatures de la deuxième tranche du programme "*Ville de demain*", qui prévoit 176 M€ dédiés aux subventions et 160 M€ aux prises de participations, dont 50 M€ sous forme d'un fonds d'investissement dédié aux start-up, a été clôturé le 25 septembre 2015. Il s'inscrit dans la démarche Ecocité portée par les ministères chargés du développement durable (MEDDE) et de l'urbanisme (MLETR).

Tout au long de l'appel à projets, un travail d'accompagnement a été mené sur le territoire francilien. Les équipes du Commissariat général à l'investissement, de la Caisse des dépôts et consignations et de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) ont ainsi rencontré et guidé près de 20 collectivités et établissements publics dans le cadre de cet appel à projets.

Les résultats sont à la hauteur de la mobilisation. Aujourd'hui, sur les 17 candidatures franciliennes déclarées, 13 sont lauréates et vont bénéficier de soutien et de financements pour mettre en œuvre leurs nombreuses actions en vue de développer la ville de demain plus écocitoyenne.

### **Pour rappel**

Le PIA a été mis en place suite au rapport JUPPE-ROCARD « Investir pour l'Avenir » de 2009. Il a été engagé par la loi de finances rectificative du 9 mars 2010 et vise une amélioration du potentiel de croissance de long terme de l'économie française en renforçant l'investissement dans quatre secteurs prioritaires :

- enseignement supérieur et recherche ;
- industrie et PME ;
- développement durable ;
- économie numérique.

**INVESTISSEMENTS D'AVENIR**

**CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNES**

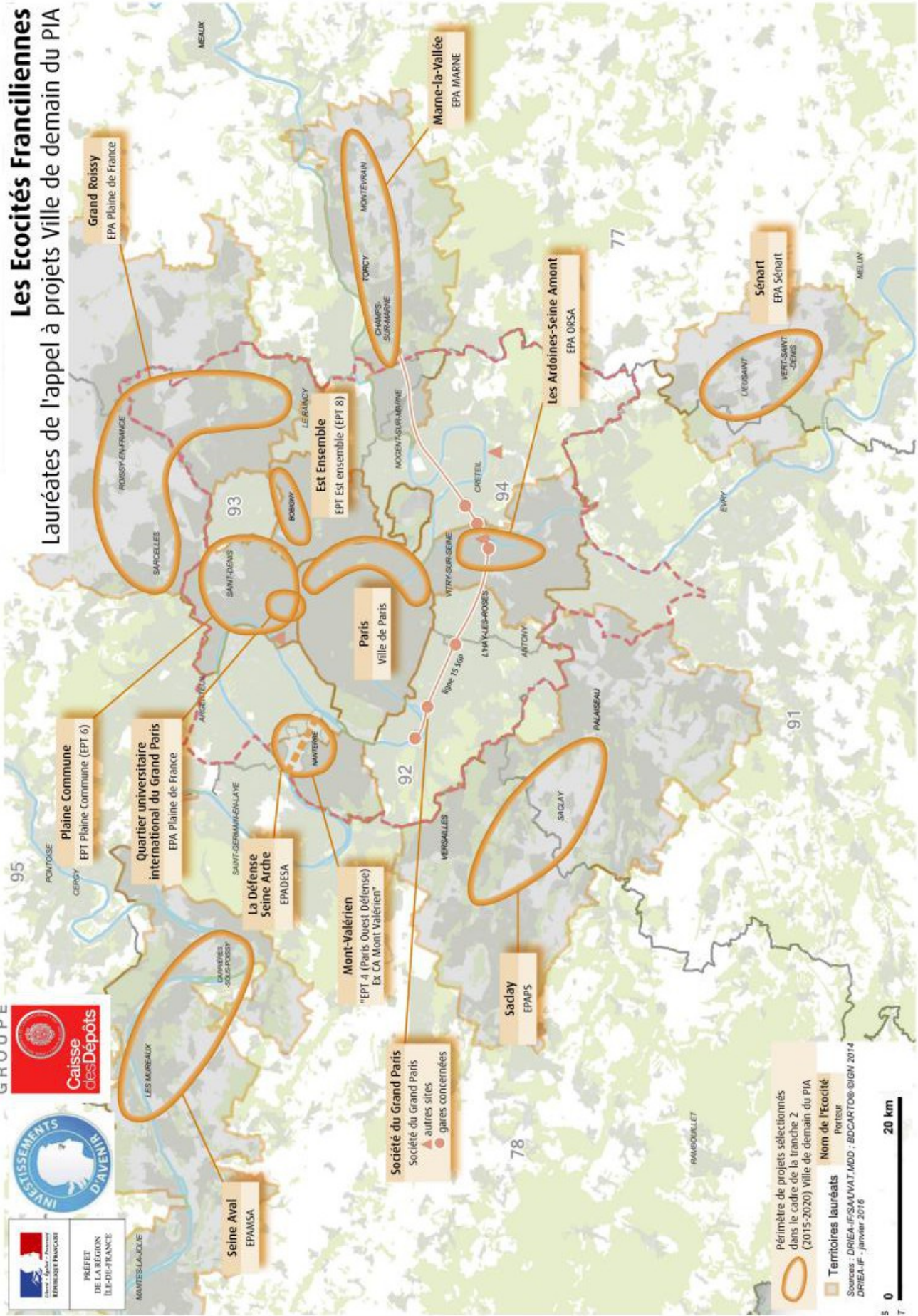
**GRUPE**

**Préfecture de la Région Île-de-France**

**PREFET DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE**

# Les Ecodités Franciliennes

## Lauréates de l'appel à projets Ville de demain du PIA



**Périmètre de projets sélectionnés dans le cadre de la tranche 2 (2015-2020) Ville de demain du PIA**

**Territoires lauréats**

**Nom de l'Ecodité**

**Professeur**

**Sources : DRIEA-FRANCAUVAT.MDD ; BDCARTO@SIGM 2014 DRIEA-IF - janvier 2016**

**0 20 km**

# Écocité Ardoines – Seine Amont

Région Île-de-France

## Fiche identité

**Nombre de communes : 3**

**Nombre d'habitants :**  
200 000 \*

**Superficie :**  
23,2 km<sup>2</sup>



**Porteur du projet :** Établissement public d'aménagement « Orly Rungis-Seine Amont » (EPA ORSA) et Établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-amont », dont font partie les communes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi.

**Partenaires :** Ivry-sur-Seine ; Vitry-sur-Seine ; Choisy-le-Roi ; Voies Navigables de France ; Conseil départemental du val de marne ; syndicats de copropriétaires et maîtrise d'œuvre (pour l'action portée par Choisy-le-Roi)

**Montant retenu par le PIA :** 7,1 M€ dont **5,5 M€ au titre de la tranche 2**

## Stratégie territoriale de l'Écocité

La première tranche du programme Ville de demain des Grandes Ardoines, initialement portée par les Villes de Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine en partenariat avec l'EPA ORSA a été étendue, dans le cadre de la 2<sup>nd</sup>e tranche, à la ville d'Ivry et à la Communauté d'Agglomération Seine Amont (CASA). Cette nouvelle étape a été l'occasion d'intensifier les actions en faveur de la création de la ville de demain, attractive et innovante, solidaire et économe en ressources.

Autour de son projet de création d'un port urbain à Vitry-sur-Seine, l'Écocité Ardoines-Seine Amont engage la résilience de son territoire face au risque d'inondation. Ainsi, un accent particulier est mis sur la gestion des risques, la création de haltes fluviales et de projets de mobilité fluviale. Les villes de Choisy-le-Roi et de Vitry-sur-Seine lancent par ailleurs un vaste projet de rénovation des copropriétés et de construction de bâtiments publics multifonctions compacts, pour limiter l'emprise foncière et être exemplaires sur le plan environnemental. L'EPA-ORSA et l'ancienne Communauté d'agglomération Seine Amont, aujourd'hui partie intégrante de l'EPT12, sont également lauréats du dispositif « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

## Périmètre Écocité

Le périmètre retenu pour la deuxième tranche du programme Ville de demain correspond aux secteurs suivants : ZAC des Ardoines à Vitry-sur-Seine, ZAC du Port et du Secteur du Lugo à Choisy-le-Roi et ZAC Confluences à Ivry-sur-Seine.

## Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Conception urbaine en zone dense et gestion des risques :** construction d'un projet urbain résilient au risque inondation, diminution des impacts liés aux transports de matériaux : projets de bateaux logistiques

**Mobilité alternative et cadre de vie :** halte fluviale innovante

**Bâtiments performants et innovants :** bâtiments publics compacts pour limiter l'emprise au sol, bâtiments scolaires à haute performance environnementale, rénovation thermique des copropriétés

# Écocité de La Défense Seine Arche

Région Île-de-France

## Fiche identité

### Nombre de communes : 4

Puteaux  
La Garenne-Colombes  
Courbevoie  
Nanterre

### Nombre d'habitants :

250 000 \*

### Superficie :

560 ha (OIN La Défense  
Seine Arche)



Visuel couverture- Credits EPADESA-PH-GUIGNARD

**Porteur du projet :** Établissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA)

**Partenaires :** Communes concernées de l'Établissement public territorial Paris Ouest la Défense. Partenaires techniques : CSTB, Artelia, Efficacity

**Montant retenu par le PIA : 1,2 M€ au titre de la tranche 2**

## Stratégie territoriale de l'Écocité

En association avec l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense (EPT 4), l'EPADESA souhaite accélérer la transformation de la Défense Seine Arche en territoire durable et engager l'ensemble de ses projets de développement urbains mixtes dans la démarche Écoquartier. La stratégie Écocité repose sur la modernisation du quartier d'affaires de la Défense et son ouverture sur les territoires environnants. L'Écocité La Défense Seine Arche axe notamment son projet urbain intégré autour des thématiques transversales de l'énergie, du numérique, de la mobilité et de l'économie circulaire. L'objectif de l'EPADESA est de faire de la Défense Seine Arche un territoire s'appuyant sur les nouveaux usages, la qualité de vie et la multi-fonctionnalité, qui contribuera au rayonnement de la métropole francilienne.

## Périmètre Écocité

Le projet Écocité porté par l'EPADESA se développe à l'intérieur des deux Opérations d'intérêt national de la Défense et de Seine Arche. Le Projet Stratégique de l'établissement, fondé sur la complémentarité et les liens puissants à créer entre La Défense et Seine Arche, légitime ce périmètre de candidature.

## Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Énergie et réseaux :** autour du projet d'élaboration d'un schéma directeur

**Conception urbaine :** BIM multi-échelle, plate-forme de logistique et de gestion intelligente

**Mobilité :** renforcer l'efficacité et l'attractivité du quartier d'affaire

**Services urbains innovants :** mise en œuvre d'une chaîne logistique innovante

# Écocité du Grand Roissy

Région Île-de-France

## Fiche identité

**Nombre de communes : 70**

**Nombre d'habitants :**  
650 000\*

**Superficie :**  
380 km<sup>2</sup>



Gonesse, le triangle PhGuignard, la RD317 et la zone industrielle de la Grande Couture ; en arrière plan la patte d'oie et le chemin de Villepinte

**Porteur du projet :** Établissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France

**Partenaires :** Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, Université Paris Est Marne la Vallée, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH), Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Ménagers de la Région de Sarcelles (SIGIDURS), STIF, Sustainable Urban Design Strategy (SUDS)

**Montant retenu par le PIA : 6,5 M€ au titre de la tranche 2**

## Stratégie territoriale de l'Écocité

La vision stratégique de l'Écocité est de promouvoir le développement équilibré du Grand Roissy : développer une place aéroportuaire attractive et innovante tout en renforçant la qualité de vie des habitants et usagers, et son urbanité. Différents niveaux d'intervention sont prévus pour mettre en œuvre cette stratégie: à l'échelle globale, un outil de conception durable de la programmation urbaine et territoriale, adossé à un programme d'analyse de flux ; à l'échelle des thématiques clés du territoire, des actions emblématiques pour restaurer des cours d'eau disparus ou très artificialisés. L'agriculture est également intégrée avec des procédés de mise en culture des friches polluées. L'Écocité prévoit un volet énergie ambitieux avec un programme de recherche-action sur la rénovation énergétique de logements pavillonnaires dans un souci d'équilibre social. Le Grand Roissy est par ailleurs lauréat du dispositif « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Sont également soutenus par l'Écocité : la valorisation énergétique des résidus de combustion, le développement économique durable en vue de favoriser les filières locales en matériaux biosourcés et la mobilité locale, axe fort de l'équilibre du territoire visant à renforcer la micromobilité au-delà des grands axes.

## Périmètre Écocité

L'ensemble du territoire du Grand Roissy, composé de 70 communes et positionné sur trois départements (la Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise), compose le périmètre opérationnel du projet Écocité.

## Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Prise en compte des questions énergétiques :** réseau de chaleur, rénovation de logements pavillonnaires, valorisation des déchets, construction de bâtiments bio-sourcés, développement de filières locales.

**Développement d'une écologie urbaine :** application de la trame verte et bleue avec l'aménagement des berges, projets d'agriculture urbaine, gestion des déchets de chantier, aménagements écologiques.

## Écocité Marne-la-Vallée

Région Île-de-France

### Fiche identité

**Nombre de communes : 26**

**Nombre d'habitants :**  
331 032 \*

**Superficie :**  
150 km<sup>2</sup>



Coeur agro urbain à Montévrain – Copyright : Madec – Follea - Gautier

**Porteur du projet : Établissement** public d'aménagement de Marne-la-Vallée (Epamarne/Epafrance)

**Partenaires :** RUF, Groupe 3F, le Foyer Rémois, Eiffage, Ifsttar, Sodéarif, Bouygues, Arkhenspaces, Elithis, RATP

**Montant retenu par le PIA :** 2,1 M€ dont **1,9 M€ au titre de la tranche 2**

### Stratégie territoriale de l'Écocité

L'ambition d'Epamarne et d'Epafrance est de créer une ville durable et désirable : une ville du XXI<sup>ème</sup> siècle, économe en espace et en énergie qui favorise le vivre ensemble, veille à l'équilibre habitat-emploi et répond aux enjeux de mixités sociales. Le développement de nouveaux systèmes de mobilités dans le but d'assurer une meilleure connexion de Marne-la-Vallée, et de services urbains intelligents, grâce aux nouvelles technologies, constitue également un axe fort de la stratégie des EPA, tout comme la construction BIM, Bois, Bepos ainsi que la relation ville – nature comme en atteste le projet de parc urbain à Serris et la création d'un cœur agro-urbain au sein de l'écoquartier de Montévrain qui verra se développer une agriculture de proximité innovante.

### Périmètre Écocité

Marne-la-Vallée dispose de deux locomotives économiques: le cluster Descartes dédié à la ville durable et le pôle urbain et touristique de Val d'Europe. Le périmètre Écocité de Marne-la-Vallée comprend les communes de Noisy-le-Grand, Champs-sur-Marne, Montévrain, Bussy-Saint-Georges, Chanteloup-en-Brie, Magny-le-Hongre et Serris, ainsi que potentiellement Villiers-sur-Marne, pour des projets autour de la future gare de Bry-Villiers-Champigny.

### Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Efficacité énergétique des bâtiments** autour du projet de la future gare GPE Noisy-Champs et des communes plus rurales de Chanteloup et Magny-le-Hongre : construction Bois répondant aux exigences BEPOS, éco-conception, simulation énergétique à l'échelle du quartier.

**Mobilité urbaine innovante :** desserte par les transports en commun, route 5<sup>e</sup> génération  
**Innovations d'usage en concertation avec les habitants** à l'échelle du quartier : projets d'agriculture urbaine, outils numériques de concertation.

**Amélioration de la qualité de vie :** études aéroulques, réduction des nuisances sonores, micro-réseaux d'eau glacée.

# Écocité du Mont-Valérien

Région Île-de-France

## Fiche identité

### Nombre de communes : 3

Rueil-Malmaison

Suresnes

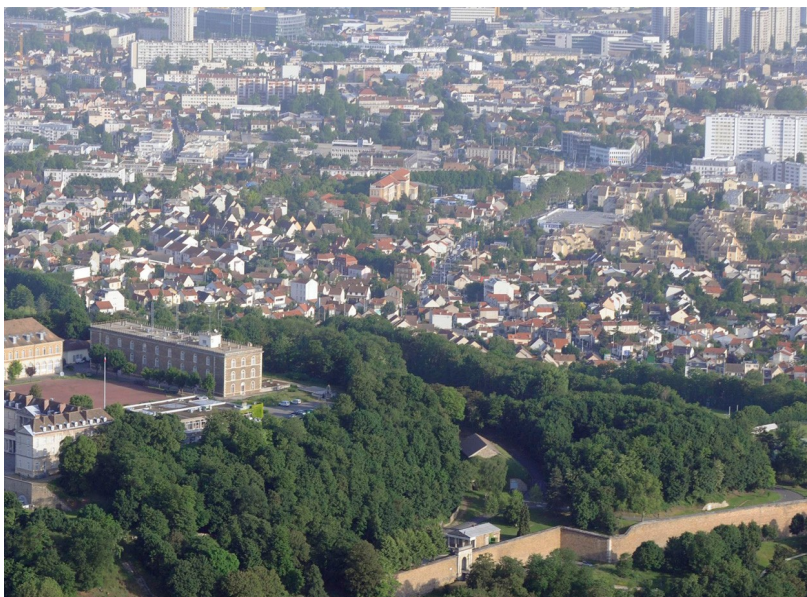
Nanterre

### Nombre d'habitants :

271 548 \*

### Superficie :

30,7 km<sup>2</sup>



**Porteur du projet :** Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (EPT 4)

**Partenaires :** Rectorat, Ville de Rueil-Malmaison, Ville de Nanterre

**Montant retenu par le PIA : 6,3 M€ au titre de la tranche 2**

## Stratégie territoriale de précocité

La stratégie territoriale de l'Écocité du Mont-Valérien s'appuie sur le plan climat-énergie territorial (PCET) élaboré par la collectivité sur le territoire des 3 communes. Lauréat du dispositif « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), le Mont-Valérien axe entre autre sa réflexion autour de la trame verte et bleue, de la rénovation énergétique des copropriétés, avec une action de grande ampleur sur Nanterre qui pourrait avoir un effet levier conséquent, mais aussi la rénovation des bâtiments et de l'éclairage public. La réalisation de nouveaux bâtiments publics à haute performance environnementale, comme la Bibliothèque de documentation internationale et contemporaine (BDIC) de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense ou les équipements municipaux des Écoquartiers participe également de cette stratégie. Une partie des actions est développée sur les Écoquartiers dont celui de l'Arsenal à Rueil-Malmaison ou celui des Groues à Nanterre, en cohérence avec la nouvelle gouvernance de l'Établissement public territorial (EPT) qui réunira des collectivités dont la plupart sont engagées dans des démarches Écoquartiers. Les avancées en termes d'innovation et de performance seront ainsi directement reproductibles. Ces quartiers font partie des opérations à fort potentiel de logements en Île-de-France et constituent donc un enjeu important pour mettre en œuvre une métropole durable. C'est aussi à une échelle large que l'Université développe une véritable réflexion stratégique, grâce à son Plan d'action énergie (PAE).

## Périmètre Écocité

Le périmètre Écocité retenu correspond aux zones qui répondent à plusieurs axes du PCET. Réparti sur les trois villes, les sites sélectionnés sont : l'Écoquartier de l'Arsenal à Rueil-Malmaison, le centre ville de Suresnes, plusieurs lieux à Nanterre, les trames vertes et bleues de l'ensemble du territoire.

## Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Efficacité énergétique des bâtiments :** rénovation thermique de copropriétés, construction de bâtiments publics, dont un centre sportif et un bâtiment emblématique qu'est la BDIC.

**Maintien de la biodiversité :** liens entre les trames vertes et bleues.



# Écocité Paris – Arc de l'innovation

Région Île-de-France

## Fiche identité

**Nombre de communes : 1**

**Nombre d'habitants :**

2 254 262 \*

**Superficie :**

105,4 km<sup>2</sup>



**Porteur du projet :** Ville de Paris

**Partenaires :** RIVP, Paris Habitat, Sogaris, association Hiasma

**Montant retenu par le PIA :** 10,1 M€ au titre de la tranche 2

## Stratégie territoriale de l'Écocité

Lauréat du dispositif « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) et engagé dans la démarche Ecoquartier, la Ville de Paris intègre la démarche Écocité accompagnée par le programme Ville de demain. Paris doit préparer son adaptation pour devenir plus sobre en énergie, en carbone et en ressources et plus résiliente. Face à ces grands enjeux climatiques, écologiques, économiques et sociaux, l'Écocité de Paris-Arc de l'innovation appuie sa démarche sur un plan climat pour réaliser une mutation en faveur de la rénovation urbaine et de la lutte contre les îlots de chaleur urbains, de la mobilité propre et de l'économie circulaire. Comme de nombreuses autres villes en France et dans le monde, Paris a vocation à devenir une ville plus intelligente et ouverte. Pour répondre à ce défi, Paris promeut l'innovation et engage un projet ambitieux de requalification des quartiers populaires de sa périphérie, en lien avec les collectivités limitrophes. La ville de Paris souhaite transformer ces territoires délaissés en territoires exemplaires.

## Périmètre Écocité

Dans le cadre de la démarche Écocité, la Mairie de Paris concentre son action sur l'Arc de l'innovation. Celui-ci débute à la porte Pouchet dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement et continue, en passant par l'est, jusqu'à la porte de Vanves située dans le 14<sup>ème</sup>.

## Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Mise en place d'une trame verte :** agriculture urbaine, végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur urbains.

**Gestion des déchets :** collecte des bio-déchets, déchetterie en milieu urbain.

**Économie circulaire et démarche participative :** micro-méthanisation, ressourceries.

# Écocité Paris-Saclay

Région Île-de-France

## Fiche identité

Nombre de communes : 27

Nombre d'habitants :  
430 000 \*

Superficie :  
230 km<sup>2</sup>



Crédits : Artefactory/Lab/MDP-XDGA-FAAMSTKA

L'EcoCité Paris Saclay : un aménagement à grande échelle

**Porteur du projet :** Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay)

**Partenaires :** Communauté Paris-Saclay (91), Versailles Grand Parc (78), Saint-Quentin-en-Yvelines (78), Université Paris-Saclay, Institut VEDECOM, Concepto, Sol Paysage

**Montant retenu par le PIA : 5, 1 M€ au titre de la tranche 2**

## Stratégie territoriale de l'Écocité

Le projet Paris-Saclay vise à la fois à constituer un pôle d'innovation scientifique, industriel et technologique et à construire des lieux de vie agréables, comprenant des services de haute qualité environnementale pour ceux qui y travaillent et habitent. Ce projet est confronté à plusieurs défis auxquels il entend répondre en mobilisant l'innovation. En premier lieu, le renforcement de l'accessibilité avec la création de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express qui permettra de relier le territoire de Paris-Saclay à la métropole, mais aussi le recours aux innovations de rupture à l'image des véhicules autonomes. Ensuite, la lutte contre l'étalement urbain, avec la conception de nouveaux quartiers exemplaires s'appuyant sur un urbanisme d'une grande qualité environnementale. Enfin, l'établissement d'une nouvelle relation entre la ville et l'agriculture en créant notamment des espaces multifonctions entre la ville et la campagne du plateau de Saclay et en transformant des déblais en terres agricoles.

## Périmètre Écocité

Le périmètre de l'Écocité est concentré sur les deux extrémités du plateau de Saclay en englobant son vaste cœur naturel et agricole protégé : au sud-est, le campus urbain du Sud Plateau ; et au nord-ouest, le projet urbain de Versailles-Satory et les secteurs de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines.

## Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Nouveau modèle urbain alliant intensité urbaine et respect de l'environnement naturel**

**Développement de synergies entre les établissements du campus :** création d'un quartier ouvert, ouverture du site à la mixité sociale, développement de services et de commerces.

**Nouvelles technologies :** éclairage intelligent, services numériques.

**Mobilité à faible impact :** amélioration de la desserte, circulations douces innovantes, transport à la demande

**Gestion globale du cycle de l'eau**

# Écocité Plaine Commune

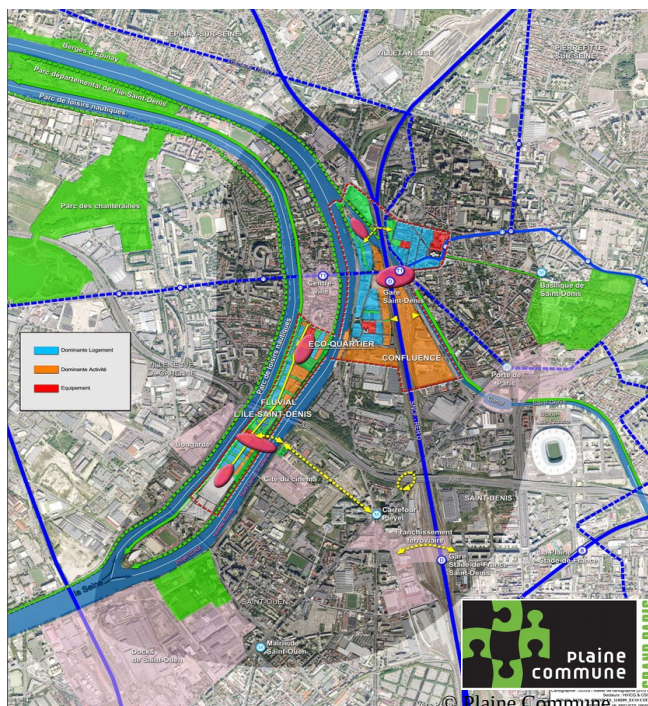
Région Île-de-France

## Fiche identité

Nombre de communes : 9

Nombre d'habitants :  
411 367 \*

Superficie :  
47,4 km<sup>2</sup>



Seine-Canal, l'un des deux périmètres opérationnels de l'Écocité Plaine Commune

**Porteur du projet :** Établissement public territorial Plaine Commune (EPT 6)

**Partenaires :** SEM Plaine Commune développement, Séquano aménagement, association Halage, association Concha

**Montant retenu par le PIA :** 9,6 M€ dont 4,9 M€ au titre de la tranche 2

## Stratégie territoriale de l'Écocité

Dans le prolongement de sa candidature à la première tranche du programme Ville de demain, l'Écocité Plaine Commune poursuit la transformation de son territoire pour en favoriser la résilience et l'attractivité. Dans le cadre de ses outils de planification (SCOT, plan climat et Agenda 21), le territoire de Plaine Commune développe un métabolisme urbain qui promeut l'économie circulaire, la constitution d'une filière de construction bois pour l'éco-construction et s'engage vers une gestion durable de l'eau, favorisant la restauration des continuités écologiques et ainsi de la biodiversité.

## Périmètre Écocité

Le projet de l'Écocité Plaine Commune se développe sur trois périmètres majeurs. Les deux premiers (le secteur des Tartres à Saint-Denis, le second est le secteur Seine-Canal) sont déjà ceux intégrés dans la première tranche du programme Ville de demain. Le nouveau périmètre opérationnel est l'écoquartier de la ZAC des Docks de Saint-Ouen.

## Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Mise en place de la Trame verte et bleue :** récupération des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur urbains.

**Économie circulaire :** création d'une filière bois, ressourcerie, mise en place de techniques de réemploi des matériaux.

# Écocité de la Plaine de l'Ourcq -Est Ensemble

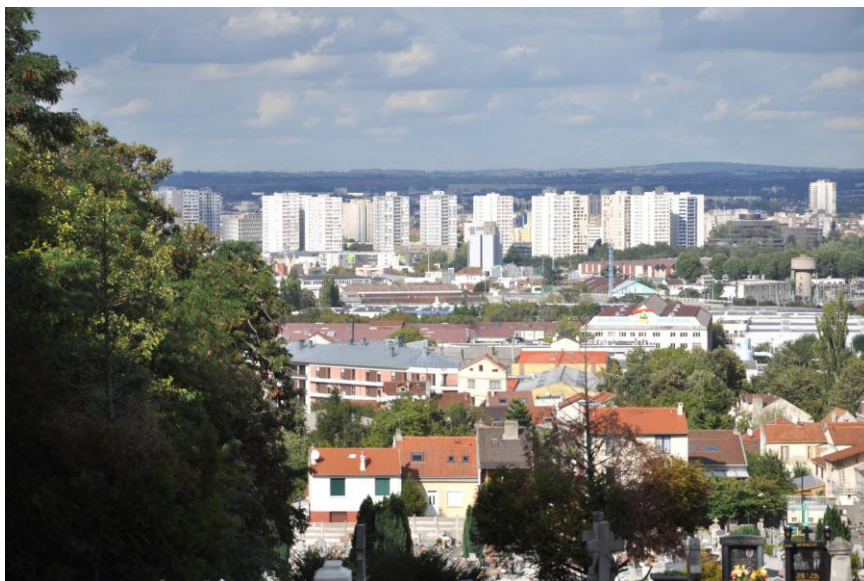
Région Île-de-France

## Fiche identité

**Nombre de communes : 9**

**Nombre d'habitants :**  
339 300 \*

**Superficie :**  
39,2 km<sup>2</sup>



Territoire d'Est Ensemble

**Porteur du projet :** Établissement Public Territorial Est Ensemble ( EPT 8)

**Partenaires :** Sequano (aménageur de 4 ZAC le long du canal), Compagnie Meliades (association), Bellastock (association), DDAys (association), et Paysan urbain (association)

**Montant retenu par le PIA : 933 000 € au titre de la tranche 2**

## Stratégie territoriale de l'Écocité

Inscrit dans la zone dense de l'agglomération, le territoire Est Ensemble est parfaitement intégré au système d'échanges métropolitains, tant par sa connexion directe au réseau autoroutier que par sa desserte en transports en commun existants et futurs. Le territoire Est Ensemble et ses villes membres ont décidé de mettre en œuvre un projet basé sur un développement qui favorise la reconquête du canal de l'Ourcq et la promotion d'un lieu de vie singulier et solidaire au bord de l'eau. Cette stratégie est notamment mise en œuvre à travers des aménagements d'espaces publics innovants, incluant des occupations éphémères pour gérer le temps du projet et une programmation mixte. Le projet Écocité est adossé sur cinq opérations d'aménagement distinctes, qui vont s'articuler autour de trois nouvelles centralités.

## Périmètre ÉcoCité

Le projet EcoCité de la Plaine de l'Ourcq repose sur cinq opérations distinctes : la ZAC du Port à Pantin, la ZAC du canal de l'Ourcq à Bobigny, la ZAC de l'horloge à Romainville, la ZAC du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec et enfin la ZAC des rives de l'Ourcq à Bondy

## Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Conception urbaine évolutive et participative :** reconquête urbaine du canal de l'Ourcq, mobilier urbain, occupation d'espace public éphémère, axe sportif

**Promotion des circuits courts et économie circulaire :** agriculture urbaine, valorisation du réemploi et du recyclage

**Maîtrise et production d'énergie :** réseau de chaleur, éco-construction exemplaire.

# Écocité Quartier Universitaire International du Grand Paris (QUIGP)

Région Île-de-France

## Fiche identité

Nombre de communes : 4

Nombre d'habitants :  
909 000 \*

Superficie :  
232 km<sup>2</sup>



Panorama Plaine Saint Denis crédits photos : Philippe Guignard/R-Images photothèque EPA – dessins du quartier : copyright dessin École ENSA La Vilette et École Paris Malaquais

**Porteur du projet :** Établissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France

**Partenaires :** CROUS, la Ville de Paris, Plaine Commune, le Campus Condorcet et l'EPFIF, Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Plaine Commune, Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Centre Michel Serres, L'Atelier – Earth Avocats, Mundgawi, collectif d'associations locales pour la transition écologique, ENGIE, l'association Plaine Coworking...

**Montant retenu par le PIA :** 250 000 € au titre de la tranche 2

## Stratégie territoriale de l'Écocité

L'Écocité Quartier Universitaire International du Grand Paris (QUIGP) propose la création, entre la Plaine Saint-Denis et le secteur Paris-Nord, d'un quartier universitaire démonstrateur ayant vocation à accueillir 10 000 étudiants et chercheurs français et étrangers. Soutenu par la Ville de Paris et l'agglomération Plaine Commune, le projet est porté depuis 2011 par l'EPA Plaine de France. Le projet place l'étudiant au cœur d'un écosystème qui promeut des modes de consommation raisonnés et solidaires, soutient le partage des savoirs et des idées et favorise la rencontre entre les différentes cultures rassemblées en un même lieu. Inscrit dans la dynamique du Grand Paris, le QUIGP s'appuie sur des énergies locales déployées et propose un lieu de vie étudiante intégré à la ville, fondé sur des principes de mise en réseau des ressources, matérielles et immatérielles. Les nouveaux aménagements urbains, la mobilité douce et l'économie du partage contribueront à créer un quartier universitaire international emblématique de la métropole du Grand Paris inséré dans la ville, créateur de liens sociaux et culturels entre les habitants.

## Périmètre Écocité

Le périmètre du QUIGP se répartit sur trois sites qui sont les quartiers Plaine Saint-Denis - Gare des Mines, Pleyel et Porte de Paris et s'étendent sur les communes d'Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen et Paris.

## Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Concepts urbains innovants :** Innovation dans le montage d'un projet et l'intégration des préoccupations environnementales en amont, bâtiments modulables et exemplaires, intégration des résidences étudiantes dans le tissu urbain, jardins partagés et agriculture urbaine, espaces de coworking, système d'engagement étudiant dans la vie et le fonctionnement du quartier.

**Mobilité :** développement des transports en commun, et mobilités douces.

## Écocité du territoire Seine Aval

Région Île-de-France

### Fiche identité

**Nombre de communes : 51**

**Nombre d'habitants :**  
413 000 \*

**Superficie :**  
400 km<sup>2</sup>



**Porteur du projet :** Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)

**Partenaires :** Communauté d'agglomération Seine&Vexin, Communes de Seine&Vexin, CA2RS, Emmaüs habitat

**Montant retenu par le PIA : 740 000 € au titre de la tranche 2**

### Stratégie territoriale de l'Écocité

Réputé pour ses falaises de craies et ses bords de Seine et structuré par son passé industriel, le territoire de Seine Aval cherche à se réinventer pour entrer dans l'industrie du XXI<sup>ème</sup> siècle. L'enjeu du territoire est de redynamiser l'emploi tout en préservant le patrimoine naturel dont il dispose. L'EPAMSA définit donc une stratégie centrée une innovation verte reproductible dans le domaine du bâtiment, de la mobilité et du recyclage des déchets. La démarche de Seine Aval tend à éviter l'étalement urbain et limiter le développement de logements individuels, en mettant l'accent sur l'éco-construction et des projets de logements sociaux pour les plus démunis.

### Périmètre Écocité

Dans le cadre de projet urbain, une grande partie du territoire de Seine Aval est concerné. Le périmètre opérationnel de l'Écocité est compris dans la communauté urbaine Seine aval, regroupant l'ensemble des anciennes communautés d'agglomérations et communes impliquées dans le projet (2 Rives de Seine, Seine et Vexin et Mantes en Yvelines).

### Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Construction de bâtiments exemplaires :** éco-construction exemplaire de bâtiments et d'un hôtel social, expérimentations aérovoltaiques sur les bâtiments.

**Promotion de l'éco-mobilité :** dispositifs innovants de co-voiturage.

## Écocité Sénart

Région Île-de-France

### Fiche identité

**Nombre de communes : 10**

**Nombre d'habitants :**  
103 321 \*

**Superficie :**  
97,7 km<sup>2</sup>



**Porteur du projet :** Établissement public d'aménagement (EPA) Sénart

**Partenaires :** Agglomération de Sénart, 3F, Fulton

**Montant retenu par le PIA : 2,2 M€ au titre de la tranche 2**

### Stratégie territoriale de l'Écocité

L'EPA Sénart ambitionne une évolution vers un modèle de ville durable dont le développement territorial s'appuie sur des pôles d'excellence en matière d'innovation logistique et d'éco-construction. Dans ce cadre, l'EPA déploie son projet ÉcoCité sur le Carré Sénart, centre urbain fondateur et l'Ecopôle de Sénart, en mettant l'accent sur l'innovation de formes urbaines denses au cœur de futurs ÉcoQuartiers. La stratégie territoriale de l'ÉcoCité Sénart repose également sur le développement d'un système intégré de transport pour favoriser le report modal vers le transport collectif.

### Périmètre Écocité

Dans le cadre de son projet Écocité, l'EPA Sénart délimite son périmètre opérationnel aux villes de Sénart, Cesson, Lieusaint, Moissy-Cramayel et Saint-Pierre-du-Perray.

### Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Bâtiments exemplaires :** développement d'un quartier composé de bâtiments à énergie positive (BEPOS) sur le carré démonstrateur, construction de bâtiments à faible empreinte environnementale dans différents quartiers, éco-construction de bâtiments tertiaires et logement sociaux.

**Mobilité urbaine :** système intégré de transport, développement de modes de transport alternatifs (vélos à assistance électrique).

## Écocité Société du Grand Paris

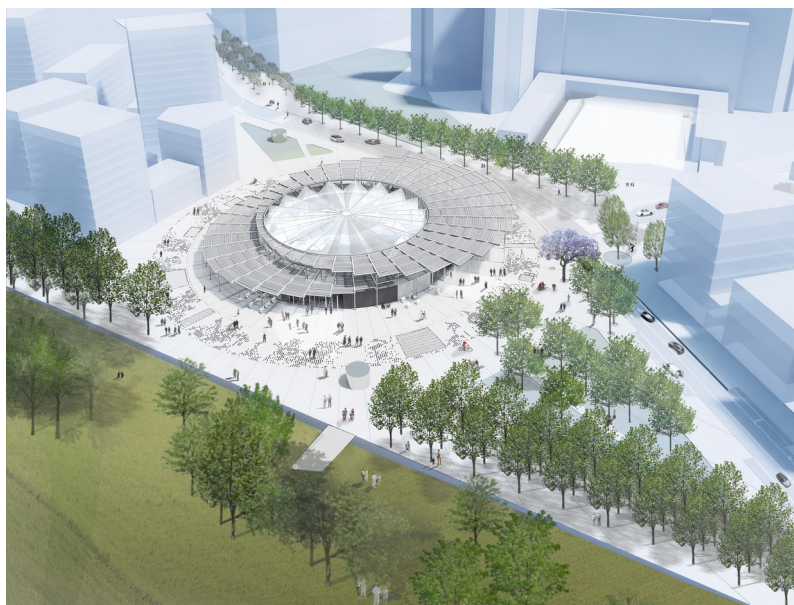
Région Île-de-France

### Fiche identité

**Nombre de communes :** 25  
départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine Saint-Denis

**Nombre d'habitants :**  
10 550 350 \*

**Superficie :**  
2 845 km<sup>2</sup>



**Porteur du projet :** Société du Grand Paris

**Partenaires :** Acteurs de l'écosystème numérique, associations, collectifs d'artistes, SYSTRA, SETEC

**Montant retenu par le PIA :** 4,4 M€ au titre de la tranche 2

### Stratégie territoriale de l'Écocité

La région Île-de-France accueille près de 40 % du trafic ferroviaire national, les infrastructures d'Île-de-France nécessitent d'être modernisées et développées pour faire face à un trafic toujours croissant (21 % en 10 ans). Le Grand Paris doit faire face aux enjeux du désenclavement des territoires les plus pauvres pour un développement équilibré et du renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de l'Île-de-France face aux grandes régions européennes et autres grandes métropoles. Ainsi, le projet de l'ÉcoCité du Grand Paris s'appuie sur l'extension et la création d'un nouveau réseau de transport en commun, le Grand Paris Express, et la création d'un réseau de data center, interconnecté par la fibre optique, au bénéfice des entreprises et des collectivités locales. La Société du Grand Paris saisit l'opportunité de la construction du réseau de transport pour innover. L'installation d'un réseau de data center est ainsi prévue dans les espaces laissés vacants du fait des travaux et dans les gares. Les gares seront conçues comme des hubs énergétiques innovants autour de l'exploitation de la géothermie et de l'énergie fatale générée par les data center pour le réseau de chauffage. Le projet coïncide complètement avec la construction de la ligne 15 du métro automatique.

### Périmètre Écocité

Le périmètre du projet se situe sur plusieurs sites des futures gares du Grand Paris Express (ligne 15), ainsi que sur les plateformes fluviales et ferroviaires (Ardoines et Bonneuil-sur-Marne) et à Saint-Ouen, parc Valad, pour le projet de « fabrique du métro ». Il aura un rayonnement sur l'ensemble du projet de Grand Paris Express, les actions étant reproductibles.

### Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

**Nouveaux services informatiques :** création d'un réseau de Data center.

**Production d'énergie :** géothermie et récupération de l'énergie fatale des data center pour alimenter cinq gares de la future ligne 15 Sud.

Gestion des déblais de chantier du GPE.



# **Fiches partenaires**

## Commissariat général à l'investissement



Près de 37 milliards d'euros engagés sur une enveloppe globale de 47 milliards d'euros, plus de 2 000 projets financés, une équipe resserrée composée de 36 personnes, 12 opérateurs chargés de la conduite des appels à projets... Le programme d'investissement d'avenir (PIA) se poursuit au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en France.

### Un peu d'histoire...

À l'issue de la décision du président Nicolas Sarkozy de lancer un grand emprunt, une commission co-présidée par deux anciens Premiers ministres – Alain Juppé et Michel Rocard – a été installée le 26 août 2009. Bipartisane, ouverte et consensuelle, elle était chargée d'évaluer les besoins d'investissements du pays, notamment dans les domaines de l'innovation, de la recherche, de l'industrie et du développement durable. Le 19 novembre 2009, elle remettait un rapport intitulé « Investir pour l'avenir » : six priorités stratégiques y étaient définies et dix-sept programmes d'actions identifiés, sans oublier une série de recommandations en termes de gouvernance. Le 22 janvier 2010 était publié le décret portant création du Commissaire général à l'investissement, placé auprès du Premier ministre, et d'un comité de surveillance des investissements d'avenir co-présidé par Alain Juppé et Michel Rocard. Le 9 mars 2010, une première tranche de 35 milliards d'euros était débloquée, via une loi de finances rectificative (PIA 1). Le 29 décembre 2013, 12 milliards d'euros supplémentaires étaient ouverts dans le cadre de la loi de finances initiale (PIA 2), soit une action structurelle totale de 47 milliards d'euros.

### Six axes stratégiques ont été identifiés par la Commission :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation ;
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique ;
- les filières industrielles : développement des PME et ETI innovantes, consolidation des filières stratégiques de demain ;
- le développement durable ;
- l'économie numérique ;
- la santé et les biotechnologies.

Le pilotage du PIA a été confié à un Commissariat général à l'investissement (CGI), dont la principale mission est « de veiller à la cohérence de la politique d'investissement de l'État ». Il supervise l'action des opérateurs du programme, chargés de sa mise en œuvre opérationnelle en lien étroit avec les ministères concernés. Il assure également une mission d'expertise des investissements publics, notamment via la tenue d'un inventaire permanent et l'organisation de contre expertises indépendantes.

Parallèlement, un comité de surveillance évalue le PIA et dresse un bilan annuel de son exécution. Cette cellule est composée de quatre députés et de quatre sénateurs désignés par les présidents de leurs assemblées respectives ainsi que huit personnes issues de la société civile nommées par arrêté du Premier Ministre.

### Une évaluation rigoureuse

Le PIA se traduit par des appels à projets nationaux destinés à sélectionner des dossiers d'excellence, innovants et à fort potentiel de croissance. À titre d'exemples, il finance des dossiers industriels et collaboratifs tant dans l'économie numérique que la biotechnologie ou la chimie verte, les technologies marines... L'ensemble est évalué par des experts indépendants et internationaux réunissant des compétences de haut niveau. La décision revient in fine au Premier ministre sur avis du CGI, ou par délégation au commissaire général, Louis Schweitzer, et au commissaire adjoint, Thierry Francq. D'importants efforts ont été récemment menés en matière de simplification des procédures de sélection.

Le CGI coordonne également le déploiement du PIA sur les territoires, en coordination avec les directions de programme du CGI et les acteurs locaux. Des comités régionaux pilotés par les préfets de région, en liaison avec le président du Conseil régional, sont notamment chargés de présenter régulièrement des bilans d'étape. Cette approche conjointe a pour objet de faciliter la structuration d'une dynamique sur le suivi des investissements d'avenir.

### **Vers un PIA 3**

Un troisième programme d'investissements d'avenir (PIA 3) a été annoncé par le président de la République en mars 2015 lors d'une visite sur le campus de l'Université Paris-Saclay (Essonne).

**GROUPE** Sur les 47 milliards d'euros que représente la dotation totale du Programme d'investissements d'avenir (PIA), le groupe Caisse des Dépôts en gère 13,7 milliards, pour le compte de l'État, déclinés en 36 conventions portant notamment sur le développement durable, l'enseignement supérieur et la formation, l'industrie et les PME, la recherche et l'économie numérique.



Dans ce cadre, le Programme « Ville de Demain », dotée d'une enveloppe de 668 millions d'euros, est mis en œuvre par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'État, au titre du PIA.

Il se décline sur les Écocités, selon cinq axes d'intervention (conception urbaine et environnement, bâtiments et usages, énergies et réseaux, mobilités, services urbains innovants) et selon plusieurs modalités financières (subventions d'ingénierie, subventions d'investissement et prises de participation). En complément, un fonds dédié à l'investissement en fonds propres dans les startup, très petites, petites et moyennes entreprises qui innovent dans les domaines de la ville durable, a été doté à hauteur de 50 millions d'euros et sa gestion a été confiée à Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts.

Au sein de la Caisse des Dépôts, la mission PIA, rattachée à la directrice générale adjointe, est chargée du pilotage général des interventions de l'établissement au titre du PIA. Le Département ville, immobilier et tourisme (DVIT) de la Direction des investissements et du développement local (DIDL) est chargé, en lien avec les directions régionales, de la mise en œuvre opérationnelle de l'action « Ville de Demain ».

La Caisse des Dépôts participe à l'expertise des actions présentées par les Écocités ainsi qu'au processus d'instruction et de sélection des actions en tant que membre du comité de pilotage national « Ville de Demain » (comité réunissant le Commissariat général à l'Investissement, le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et l'ADEME).

Elle est également en charge de la phase de contractualisation, depuis l'élaboration du dispositif conventionnel jusqu'à la signature des conventions, puis du suivi du Programme notamment au moyen d'indicateurs de performance.

La Caisse des Dépôts mène, grâce à la mobilisation de ses équipes aux niveaux national et régional, un travail itératif avec chacune des Écocités, avec lesquelles des revues de projets sont effectuées régulièrement. De nouvelles délégations confiées depuis 2015 aux comités opérationnels de financement regroupant les directions régionales de la Caisse des Dépôts et les services déconcentrés de l'État permettront de faciliter la gestion de proximité du Programme.

Enfin, la Caisse des Dépôts prend une part active aux démarches d'évaluation de l'action « Ville de Demain », de ses processus comme de ses impacts, dans un souci d'évaluation de l'action publique.



## « Penser la ville autrement » Villes et territoires de demain

Considérant l'augmentation constante de la population urbaine, inventer et renouveler la ville et les territoires de demain en conciliant tous les aspects du développement durable est un enjeu incontournable pour relever les défis sociétaux et écologiques qui s'imposent. S'ils doivent intégrer dès l'amont des critères de performance énergétique et environnementale, les projets d'urbanisme et d'aménagement doivent aussi assurer une meilleure qualité de vie et contribuer à la croissance économique. L'objectif d'un développement durable de la ville, tant en matière de planification que d'aménagement, doit alors répondre à une pluralité de finalités : la lutte contre l'étalement urbain et la surconsommation des espaces et des ressources, la préservation de la biodiversité, la lutte contre les nuisances, l'adaptation au changement climatique, la cohésion sociale...

Ces objectifs se déclinent notamment au travers de politiques sectorielles visant par exemple à concevoir et rénover les bâtiments pour qu'ils soient très peu consommateurs, voire producteurs d'énergie et à développer des modes de transports durables et des services de mobilité innovants. L'ADEME a inscrit ses orientations en la matière pour la période 2012-2015 dans sa stratégie Urbanisme. Elles s'articulent autour de trois axes de travail prioritaires qui sont : le soutien à la recherche, le développement d'outils d'aide à la décision et à l'action, parmi lesquels figure la 2<sup>ème</sup> génération de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) et enfin l'accompagnement des acteurs par la sensibilisation, la formation, les partenariats.

### **L'ADEME et la démarche Écocité**

Partenaire de la démarche Écocité et du programme Ville de demain et forte d'un ancrage territorial au travers de ses directions régionales, l'ADEME est à la fois présente localement auprès des porteurs de projet et au niveau national. Elle s'assure notamment de la cohérence sur les territoires des projets qui s'inscrivent dans le programme Ville de demain avec ceux qui sont issus des autres dispositifs dont elle a la charge. Elle est également présente et apporte en tant que de besoin son expertise au Comité national de pilotage Ville de demain, aux côtés du Ministère de l'égalité des territoires et du logement, du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la Caisse des Dépôts et du Commissariat Général à l'Investissement.

### **L'ADEME, acteur stratégique des Investissements d'Avenir**

Dans le cadre du Grand Emprunt et du Programme des investissements d'avenir, l'État a confié à l'Agence la gestion d'une enveloppe de plus de 3 milliards d'euros consacrée à 2 programmes : démonstrateurs de la transition écologique et énergétique, véhicules et transports du futur. L'objectif est de stimuler la croissance, l'innovation et d'accompagner les acteurs économiques sur le risque de mise sur le marché de solutions innovantes. Ces investissements d'avenir s'inscrivent depuis la phase du démonstrateur de recherche jusqu'au plus près du déploiement industriel. Ainsi, plus de 2 milliards d'euros doivent être consacrés au développement des énergies renouvelables (géothermie, énergies marines, énergies solaires, énergie éolienne), le stockage et la valorisation du CO<sub>2</sub>, l'hydrogène, le stockage de l'énergie, les méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments, l'agriculture et l'industrie, les réseaux électriques intelligents, l'économie circulaire (déchets et écologie industrielle, dépollution des sites et des sols, eau et biodiversité).

Concernant les transports du futur, un budget de 900 millions d'euros est consacré au développement de solutions innovantes, tant en matière de déplacements terrestres routiers (thèmes véhicules électriques et infrastructures de recharges, véhicule routier et mobilité du futur, logistique et intermodalité, route du futur, véhicule et son environnement...) et ferroviaires que maritimes (navire du futur).

### **L'ADEME est également gestionnaire de fonds publics**

**Le Fonds chaleur**, géré par l'ADEME depuis 2009 est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises et permet de financer les projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique, biomasse) et de récupération d'énergie ainsi que les réseaux de chaleur liés à ces installations, (y compris densification de l'existant) Il s'agit d'un soutien financier important (1,4 Mds € sur 2009-2015) pour plus de 3500 installations représentant un investissement de 4,7 Mds €. Ces aides financières permettent à la chaleur renouvelable d'être compétitive par rapport à celle produite à partir d'énergies conventionnelles

Le contexte de la loi TEPCV exige une utilisation optimale de toutes les EnR disponibles au niveau des territoires et le recours plus important aux réseaux de chaleur.

Les dossiers classiques sont gérés dans le cadre d'appels à projets régionaux par les DR ADEME. Les projets concernant les installations biomasse de grande taille (production de chaleur biomasse annuelle supérieure à 1 000 tep par an) dans les secteurs industriel, agricole et tertiaire sont gérés dans le cadre d'un appel à projets national annuel Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (BCIAT).

### **Le Fonds déchets**

Confié à l'ADEME depuis 2009, le Fonds Déchets sera utilisé à compter de 2016 pour contribuer à atteindre les nouveaux objectifs de la politique des déchets fixés par la LTECV, et notamment :

- la réduction de 10 % de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant de 2010 à 2020 ;
- le développement du recyclage et de la valorisation : atteindre 55 % de recyclage des déchets (hors inertes et dangereux) en 2020 et 60 % en 2025 ;
- la réduction de 50 % du recours à la mise en décharge entre 2010 et 2025 ;
- la valorisation de 70 % des déchets du BTP d'ici 2020.

À cet effet, le Fonds Déchets est déployé par l'ADEME pour multiplier les actions de prévention portées par les collectivités locales et les entreprises, pour déployer les démarches territoriales intégrées de prévention et de gestion à partir des appels à projet "Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage" du MEDDE, et pour soutenir les investissements de tri, de recyclage, de valorisation organique et de valorisation énergétique nécessaires à l'atteinte des objectifs de la loi, investissements qui sont estimés à 6 milliards d'euros sur la période 2014-2025.

Ce Fonds, qui a déjà mobilisé 1 228 M€ sur 2009-2015, est alimenté pour 2016 à hauteur de 193 M€.

### **Autres modes de soutien ADEME pouvant interagir avec Écocité**

**Soutien à l'émergence de plateformes locales de la rénovation énergétique**, portées par les collectivités locales, et destinées à développer des démarches proactives d'accompagnement complet des particuliers dans leur parcours de rénovation énergétique de leur logement, de mobilisation des professionnels, et d'engagement des partenaires financiers pour faciliter le passage à l'acte de rénover. Les aides ADEME attribuées sont en moyenne de l'ordre de 250k€ par plate-forme.

**TEPCV** : soutien à l'animation, bonification des fonds existants, financement de plate-forme de rénovation énergétique...

Pour les territoires « en devenir »: accompagnement sous forme d'ingénierie (PCAET)

**ZGZD** : animation, bonification fonds déchets

**Fonds air** : aide au remplacement des appareils de chauffage au bois pour des matériels plus performants (articulation possible avec l'AP Ville respirable)